Annexe à l'arrêté Préfectoral n° 13-2023-04-24-00006 portant établissement d'une servitude de passage et d'aménagement destinée à assurer la continuité des voies de défense contre l'incendie dans le massif de Sulauze : piste de liaison RD16 – Barabant - SU 101

Opérations de défense des forêts contre les incendies

-

Massif de Sulauze

-

Délégation à la Protection de la Forêt Méditerranéenne 2020

Commune d'Istres
Liaison RD16 - Barabant
Prise de servitude
Plan de masse

- Prise de servitude
- Pistes DFCI
- Accès DFCI

N

0 130 260 m

Réalisé sous Qgis
Source : IGN Scan25, BDtopo, BDortho
Octobre 2019

Alcina